

Chers parents, chers collègues, chers élèves,

Afin de faciliter la circulation et le parking de tous, il nous semble important de rappeler ces quelques conseils :

- La **rue de Clairvaux** n'est pas un parking, vous devez laisser la circulation libre à toute heure et l'anneau terminant la rue est soumis à la même règle. Aucun parking sauvage entravant la circulation ne peut être toléré par le code de la route.
- Le **parking professeurs** est réservé aux professeurs. Bien que ce parking puisse sembler disposer de quelques places libres, sachez que différents professeurs arrivent tout au long de la journée. Nous vous prions de laisser le parking professeurs disponible pour les enseignants. **ZONE 3 sur le plan.** La sortie de ce parking ne peut être bloquée par des voitures
- La zone de **parking mixte : élèves, parents, professeurs** se situe derrière les pavillons des laboratoires. En adoptant un parking en « bon père de famille » de nombreuses voitures peuvent s'y rendre et laisser une circulation fluide permettant à tous d'entrer et sortir sans problème. Elle permet également aux élèves de se garer durant la journée tout en laissant leur voiture sur un parking soustrait aux règles du code de la route. **ZONE 2 sur le plan**
- La zone de **parking mixte : parents, professeurs** située à l'entrée de la rue de Clairvaux permet aux parents de pratiquer le « dépose-minute » sans encombrer la rue de Clairvaux le matin. En fin de journée, il est également possible de reprendre votre enfant sur cette zone. Durant cette journée il est possible que certains enseignants s'y garent s'ils ne trouvent pas de place dans le parking enseignant. **ZONE 1 sur le plan**
- Attention le parking situé au milieu du sens giratoire de la rue de Clairvaux n'appartient pas à l'école : il est donc soumis au code de la route (règle du disque bleu).



Vous pouvez retrouver ce plan en couleur sur l'avis « parking » de notre site internet :

www.aro-lauzelle.be

En cas de doute, n'hésitez pas à demander un renseignement à un enseignant afin d'éviter d'être sanctionné par un agent de quartier ou de devoir déplacer votre véhicule suite à une occupation du parking enseignants.

Merci

Stéphanie Macaluso
Coordinatrice pédagogique